

Le 21 novembre 2018

Province de Québec
Conseil municipal de la Municipalité de
Saint-Louis-du-Ha ! Ha !

À une session extraordinaire du conseil municipal de notre localité, tenue au lieu ordinaire des sessions, le mercredi 21 novembre 2018, à 19 h 00, sous la présidence de madame la mairesse Sonia Larrivée, sont présents les conseillers suivants :

Madame	Mélissa Lord
Monsieur	Gilles Pelletier
Monsieur	Patrick Beaulieu
Madame	Annie Jalbert
Monsieur	Frédéric Beaulieu
Madame	Marie-Eve Pelletier

Madame Mélanie Gagné, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente à cette réunion.

1. MOMENT DE RÉFLEXION

Avant de commencer la session, madame la mairesse fait un moment de réflexion.

2. CONFORMITÉ DU QUORUM

La présidente de l'assemblée vérifie le quorum requis et déclare la session ouverte.

3. MOT DE BIENVENUE

Madame la mairesse souhaite la bienvenue à tous les membres présents et tous ceux et celles qui composent l'assistance.

4. AVIS DE CONVOCATION

Les membres du conseil ont reçu l'avis de convocation conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec*, avis par écrit ayant été donné il est proposé par monsieur Patrick Beaulieu, appuyé par madame Mélissa Lord et résolu à l'unanimité d'accepter l'avis de convocation.

RÉSOLUTION NUMÉRO : 11-18-8622

5. AVIS DE MOTION EN VUE D'ADOPTER UN RÈGLEMENT 398 POUR LE BUDGET 2019

Je, monsieur Gilles Pelletier, conseiller, donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine réunion du conseil, un règlement ayant pour objet d'établir le budget de l'année financière 2019 et fixer le taux de la taxe foncière générale, ainsi que les tarifs de compensation pour les services d'égouts, de vidanges, des fosses septiques et des puisards.

RÉSOLUTION NUMÉRO : 11-18-8623

6. PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 398 POUR LE BUDGET 2019

Monsieur le conseiller Gilles Pelletier présente un projet de règlement en vue d'adopter le budget 2019 et fixer le taux des taxes pour 2019.

Ce projet de règlement a pour objet d'établir le budget de l'année financière 2019 et fixer le taux de la taxe foncière générale, ainsi que les tarifs de compensation pour les services d'égouts, de vidanges, des fosses septiques et des puisards.

Le projet de règlement est présenté séance tenante.

RÉSOLUTION NUMÉRO : 11-18-8624

7. AVIS DE MOTION EN VUE D'ADOPTER UN RÈGLEMENT 399 POUR ÉTABLIR UN PROGRAMME D'AIDE À CERTAINES ENTREPRISES POUR L'ANNÉE 2019

Je, monsieur Patrick Beaulieu, conseiller, donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine réunion, un règlement ayant pour objet l'octroi de subventions dans le cadre d'un programme d'aide à la construction ou la rénovation de certaines entreprises et commerces pour l'année financière 2019.

RÉSOLUTION NUMÉRO : 11-18-8625

8. PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 399 CONCERNANT UN PROGRAMME D'AIDE À CERTAINES ENTREPRISES

Monsieur le conseiller Patrick Beaulieu présente un projet de règlement concernant un programme d'aide à certaines entreprises pour l'année 2019.

Ce projet de règlement a pour objet l'octroi de subventions dans le cadre d'un programme d'aide à la construction ou la rénovation de certaines entreprises et commerces pour l'année financière 2019.

Le projet de règlement est présenté séance tenante.

RÉSOLUTION NUMÉRO : 11-18-8626

9. RÉSOLUTION AUTORISANT LA DIRECTRICE GÉNÉRALE À PROCÉDER À L'EMBAUCHE D'UN ANIMATEUR EN LOISIRS

L'adoption de cette résolution expose la conseillère, madame Annie Jalbert, à un conflit d'intérêts. La conseillère se retire donc de la table du conseil municipal à 19h04 le temps que des discussions aient lieu concernant cette résolution. Une fois la décision prise la conseillère réintègre la table du conseil municipal à 19h19.

Considérant la volonté du conseil municipal de revoir la vocation du Centre des loisirs;

Considérant la nécessité de revoir la définition de tâches du poste de technicien en loisirs ainsi que celui de préposé à l'accueil du Centre des loisirs;

Considérant le désir du conseil municipal de procéder à cet exercice de manière neutre et objective;

Considérant la réception du rapport de la firme Raymond Chabot Grant Thornton en novembre 2018;

Considérant le désir du conseil municipal de faire l'ouverture d'un poste pour un animateur en loisirs pour le printemps 2019 ;

Considérant que cette réorganisation des tâches ainsi que l'embauche d'un animateur en loisirs occasionne l'abolition du poste de responsable du Centre des loisirs ;

Madame la conseillère Marie-Eve Pelletier demande le vote.

Pour : Madame Mélissa Lord
Monsieur Gilles Pelletier
Monsieur Patrick Beaulieu
Monsieur Frédéric Beaulieu

Contre : Madame Marie-Eve Pelletier

Il est résolu à la majorité des conseillers de la municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! de demander à la directrice générale de débiter le processus d'embauche d'un animateur en loisirs pour le printemps 2019 et par conséquent, procéder à l'abolition du poste de responsable du Centre des loisirs à compter du 1^{er} mai 2019.

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

À la période de questions, une question est adressée aux membres du conseil et répondue à la satisfaction de l'intervenante.

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, vers 19h31 il a été déclaré que cette assemblée soit close.

Mairesse

Secrétaire-trésorière